

---

<b><u>Nombre de membres</u></b>	<b>Séance du 30 mars 2018</b>
<b><u>en exercice:</u></b> 13	L'an deux mille dix-huit et le trente mars l'assemblée régulièrement convoquée le 30 mars 2018, s'est réunie sous la présidence de Jean-Paul SERAFIN
<b><u>Présents :</u></b> 9	<b><u>Sont présents:</u></b> Jean-Claude MALSERT, Françoise RACOT, Marilyn TURMEL, Vincent CARDON, Carole CLEMENCET, Gaétan MARTENOT, Johnny VILLERET, Frédéric VOISOT
<b><u>Votants:</u></b> 12	<b><u>Représentés:</u></b> Gilles JOANNET par Marilyn TURMEL, Véronique RIVAULT par Gaétan MARTENOT, Benjamin VAN BERGEN par Johnny VILLERET
	<b><u>Excuses:</u></b> Jean-Jacques PINTADO
	<b><u>Absents:</u></b>
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Jean-Claude MALSERT

---

#### VOTE DES TAXES - DE 2018 014

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

le conseil municipal à l'unanimité

décide de fixer les taux d'imposition avec une augmentation de 1 % pour l'année 2018, soit

- Taxe d'habitation = 10.81 % (10.70% en 2017)
- Foncier bâti = 22.62 % (22.40 % en 2017)
- Foncier non bâti = 31.32 % (31.01 % en 2017)

#### SUBVENTIONS - DE 2018 015

Monsieur le Maire fait un rappel des subventions accordées sur le budget 2017. Il précise que l'Association Culturelle et Archéologique des Hautes-Côtes de Nuits (ACAHN) organise un rallye découverte sur l'année 2018. Pour soutenir l'Association dans l'organisation de cette manifestation et dans l'édition des livrets jeux qui seront remis aux participants, Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € sur l'année 2018.

Les subventions proposées pour 2018 :

- Association Saint Martin : 200 €
- ACAHN : 400 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide cette proposition.

#### Vote du compte administratif complet - arcenant - DE 2018 016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de SERAFIN Jean-Paul délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte

de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		140 748.96		10 151.20		150 900.16
Opérations de l'exercice	220 565.40	255 666.89	65 020.50	136 985.73	285 585.90	392 652.62
<b>TOTAUX</b>	<b>220 565.40</b>	<b>396 415.85</b>	<b>65 020.50</b>	<b>147 136.93</b>	<b>285 585.90</b>	<b>543 552.78</b>
Résultat de clôture		175 850.45		82 116.43		257 966.88
		Restes à réaliser			111 300.00	
		Besoin/excédent de financement Total				146 666.88
		Pour mémoire : virement à la section d'investissement				54 473.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

29 183.77	au compte 1068 (recette d'investissement)
146 666.68	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

### BUDGET PRIMITIF - DE 2018\_017

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 présenté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	341 913.00 €	399 201.00 €
Section d'investissement	170 960.00 €	170 960.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, valide le budget présenté ci-dessus.

### JURES D'ASSISES

Il est procédé au tirage au sort sur la liste électorale de deux personnes susceptibles d'être retenues en tant que jurés d'assises.

Monsieur Gérard FORGET et Mme Geneviève JARDON sont retenus.

### AMENAGEMENT PAYSAGER IMPASSE DU LUCARD

Malgré différentes demandes, un seul devis nous est parvenu concernant l'aménagement paysager près du lavoir du Lucard. De nouvelles demandes seront faites avant une prise de décision.

## REPAS DES AINES

Les communes ayant participé au repas de l'année 2017 souhaiteraient reconduire cette formule. Les convives ayant été plutôt satisfaits de cette nouvelle organisation. Le Conseil Municipal décide de reconduire cette organisation pour 2018. La date retenue est **le 25 novembre 2018**

## QUESTIONS DIVERSES

- Escalier latéral d'accès au cimetière : les marches étant devenues dangereuses, il est convenu de prendre un arrêté pour fermer ce passage.
- Travaux logement rue des Magniens : Il reste quelques reprises à effectuer et les meubles de cuisine à installer avant la location.